

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes doit être désigné par tout CSE parmi ses membres, donc dans toutes les entreprises de plus de 11 salariés.

Cette formation a pour vocation d'accompagner ces référents dans leurs nouvelles fonctions d'orientation, d'information et d'accompagnement des salariés. Elle permet également de sensibiliser tout encadrant à cette problématique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ❑ Définir le cadre législatif et réglementaire des différentes formes de harcèlement au travail : moral, sexuel, agissements sexistes
- ❑ Comprendre son rôle de référent et identifier celui de ses interlocuteurs
- ❑ Identifier les facteurs de risques favorisant les agissements du harcèlement
- ❑ Faire face à des situations de crise
- ❑ Mettre en place des actions concrètes pour prévenir les différents types de harcèlement

PUBLIC CONCERNÉ

Référent Harcèlement nouvellement désigné, membres du CSE ou de la CSSCT, DRH / RH, Dirigeants, encadrants

LIEU DE LA FORMATION

Formation dans votre entreprise à la date de votre choix OU Formation en inter-entreprises, dans un centre à proximité de chez vous

HANDICAP

Chaque situation sera étudiée pour dispenser et adapter au mieux la formation.

En inter-entreprises les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRES

En présentiel, les cours ont lieu de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les participants sont accueillis à partir de 8h15.

TARIF

En inter-entreprise : nous consulter

En Intra, nous consulter.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le délais d'accès à cette formation varie de 15 jours à 2 mois en fonction des places disponibles, après prise de contact par téléphone ou mail.



PRÉREQUIS

Être désigné(e)
référent(e)
harcèlement du CSE

DURÉE

1 jour, soit 7 heures.

EFFECTIFS

Groupe limité à 10 personnes

NOS INTERVENANTS

Nos formateurs sont experts du CSE et spécialisés dans l'accompagnement des élus. Nous délivrons des formations sur mesure qui répondent aux enjeux spécifiques des CSE.

ÉVALUATION & VALIDATION

Évaluation des acquis par quizz
A l'issue de la formation, attestation de participation à la formation
Évaluation de la satisfaction du client

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Matériel classique d'animation (PC vidéoprojecteur) et tout autre matériel dont le formateur pourrait avoir besoin.

PÉDAGOGIE

Démarche pédagogique participative et opérationnelle
Alternance d'apports théoriques et d'exercices, d'études de cas réels, de mises en situation de potentiel harcèlement moral au travail

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le support de cours sera remis au stagiaire.

CONTACT

Tel 06 83 84 05 14 / 04 67 77 42 53
Mail : contact@notabene-cfc.fr